

Rapport Attali : 75 propositions touchent la ville

Presqu'un quart des 316 propositions "pour changer la France" touchent de près à la ville et à sa gouvernance : la création d'Ecopolis bien sûr, mais aussi la maîtrise de l'urbanisme (de la densité, du foncier, de l'implantation des commerces), l'évolution de la politique du logement, la réforme de l'administration locale... De bonnes idées voisinent avec des clichés et des a priori. N'en déplaise à Jacques Attali, il y a à boire et à manger dans son rapport.

Jacques Attali a remis, mercredi 23 janvier, à Nicolas Sarkozy, le rapport de la commission qu'il présidait pour la "libération de la croissance française". Quelques minutes plus tard, il le présentait au théâtre du Rond-Point (Paris), au cours d'une conférence de presse bondée (sur scène : Jacques Attali et les 42 membres de sa commission, dans la salle : plusieurs centaines de journalistes et invités).

Le Président de la République aurait annoncé qu'un séminaire gouvernemental se tiendrait début février, à la suite de quoi les ministres recevront leurs "feuilles de route" sur les points de réforme qui les concernent. Chaque "décision fondamentale" (il y en a 20) fait l'objet d'un plan opérationnel avec un calendrier de lancement sur deux ans (2008-2009).

La suppression des Départements ne passera pas

Sur les 316 propositions, Nicolas Sarkozy serait en désaccord sur seulement trois : la suppression du nombre de pharmacies, la remise en cause du principe de précaution et la disparition des Départements.

"L'objectif est de constater, au terme d'un délai de dix ans, l'inutilité du Département en tant que collectivité locale de plein exercice", est-il précisément écrit. Le processus se ferait par le renforcement des Régions dans leurs compétences "traditionnelles" (développement économique, formation professionnelle) "au détriment du Département" et le renforcement des intercommunalités qui récupèreraient certaines des compétences "aujourd'hui exercées par les Départements" (sans préciser lesquelles).

Ces intercommunalités passeraient alors du statut d'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) à celui d'une collectivité territoriale de niveau constitutionnel, dont le président et les conseillers "seraient élus au suffrage universel" (on suppose que le rapport voulait dire "suffrage universel direct"). Cette "agglomération" aurait la charge de répartir les dotations d'Etat qui sont aujourd'hui versées directement aux communes et aux intercommunalités.

Désindexer les dotations de l'Etat

Dans l'objectif d'une plus grande efficacité des dépenses publiques, la commission propose d'ailleurs de désindexer l'ensemble des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales "pour en assurer une maîtrise et une allocation plus efficace". Elle suggère également de

maintenir la DGF (Dotation globale de fonctionnement) en volume ("qui représente aujourd'hui pratiquement le tiers des ressources locales") mais de la moduler "en fonction des résultats des intercommunalités". Signalons également l'idée d'établir des coûts standards moyens, par type de collectivité locale et par fonction, "pour mettre en évidence les gaspillages".

Les Ecopolis ne sont pas des villes nouvelles !

Rien de nouveau (cf. UI du 17.10.07), dans le rapport, sur le contenu des dix Ecopolis de 50 000 habitants intégrant "technologies vertes et technologies de communication" (décision fondamentale n°4). En présentant brièvement le concept à la presse, Anne Lauvergeon, présidente du directoire d'Areva, s'est bien gardée de parler de "ville nouvelle". Elle a préféré joué sur l'expression de "nouvelle ville" employée par Nicolas Sarkozy. C'est en effet le Président de la République qui a pointé le problème de "sémantique" qui a fait dire à tout le monde (même chez les professionnels) que Jacques Attali proposait le retour des villes nouvelles. Quoi qu'il en soit, Nicolas Sarkozy a assuré qu'il était "favorable à ces projets expérimentaux". Plus largement, "je souhaite que la France devienne le leader en matière d'art populaire qu'est l'architecture et l'urbanisme qui est un art majeur", a-t-il lancé.

L'appel à candidatures auprès des villes, pôles de compétitivité et sites universitaires serait lancé au plus tard en septembre 2008, pour des premiers PPP signés dès le début de l'année 2009. Il est toujours précisé que "parmi les dix Ecopolis, trois pourront être créées dans des quartiers prioritaires".

Sur la question du financement, les craintes de Pierre Quercy, délégué général de l'Union sociale pour l'habitat (cf. UI du 23.1.08) semblent justifiées. Si "la Caisse des dépôts devra être mobilisée pour contribuer au financement global", le rapport suggère que le reste, à charge de l'Etat et des collectivités publiques, "devra être intégralement financé par redéploiement budgétaire des fonds consacrés à la politique du logement".

Foncier et densité

Afin d'accroître la superficie des terrains à bâtir pour construire "500 000 logements d'ici à 2010" (puis 350 000 par an au cours de la décennie suivante), le rapport suggère d'autoriser l'Etat à se réapproprié le foncier disponible dans les communes ne respectant pas la

loi SRU. Pour "construire plus", il faudrait également "accroître la hauteur autorisée des immeubles, tout en s'efforçant de préserver des espaces non construits", "donner aux préfets le pouvoir de relever le COS", "permettre aux promoteurs de réaliser directement les aménagements publics et les aménagements collectifs auxquels ils contribuent financièrement"...

Urbanisme commercial : PLU et Scot incontournables

Le rapport entend supprimer les lois Royer-Raffarin qui régissent l'urbanisme commercial, à commencer par les autorisations gérées par les CDEC (Commissions départementales d'équipement commercial). Les autorisations seraient alors uniquement accordées, au moment de l'obtention du permis de construire, en fonction du PLU (Plan local d'urbanisme) et du Scot (Schéma de cohérence territoriale).

"Bien utilisés, ces schémas permettent aux élus de garantir la compatibilité des équipements commerciaux et hôteliers avec les règles de construction, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans le respect des objectifs d'environnement, de qualité des transports et d'équilibre entre les différentes formes de commerce", estiment les auteurs. Ils suggèrent également de leur permettre d'opérer des "remembrements commerciaux" afin de "favoriser le regroupement géographique des commerces de détail dans les centres-villes ou certains quartiers périphériques".

Entre ceux qui veulent en être...

● **Le Snal** (Syndicat national des professionnels de l'aménagement et du lotissement) propose d'être "partie prenante" dans la création des Ecopolis.

Défavorable à la suppression des Départements, il souhaite néanmoins "le renforcement des intercommunalités, notamment en regroupant à l'échelon des agglomérations les compétences locales en matière d'urbanisme et d'habitat".

● **Les villes moyennes** se disent "rapidement mobilisables" sur l'approche urbaine présentée et se félicitent de la taille des Ecopolis (50 000 habitants). Néanmoins, estimant que "la création ex nihilo de villes nouvelles, déjà entreprise dans le passé, n'a pas donné de résultats convaincants", elle suggère "d'engager une politique vigoureuse de soutien et de développement des villes moyennes existantes et de leurs agglomérations".

● **Roger Karoutchi**, président du groupe UMP à la Région Ile-de-France, "souhaite la mise à l'étude de la réalisation de deux Ecopolis en Ile-de-France", indique-t-il dans un communiqué. Déjà, la ville d'Issy-les-Moulineaux estime qu'un de ses projets, le Fort numérique (12 ha), qualifié de "cyber-quartier à haute qualité environnementale", constitue "un modèle d'Ecopolis".

● **Le Gart** (Groupement des autorités organisatrices de transports) a retenu les "propos très volontaristes" de Nicolas Sarkozy sur la "nouvelle ville", en rappelant que "les déplacements doivent, sans plus attendre, être placés au cœur de tout projet de rénovation ou de création urbaine". Il a saisi l'occasion de rappeler sa grande revendication : "regrouper les différents leviers de la compétence mobilité durable (transports collectifs, taxis, voirie, stationnement...) entre les mains de nouvelles autorités organisatrices".

... et ceux qui rejettent

● Pour l'**ADCF** (Assemblée des communautés de France), le rapport propose "des réponses trop simplistes". Elle "déploie que les représentants d'associations d'élus, ou a minima des experts reconnus des questions de décentralisation, n'aient pas été associés ou auditionnés" et regrette notamment "que la Commission puisse imaginer la constitution systématique d'agglomérations d'au moins 60 000 habitants en tout point du territoire national, au mépris de nos réalités géographiques". Pour Marc Censi, président de l'ADCF, le rapport Lambert "offre des pistes beaucoup plus construites".

● **La Fondation Abbé Pierre**, par l'intermédiaire de son délégué général, Patrick Doutreligne, observe : "nous avons face à nous toute une logique de flèches, venant de toutes parts, qui préparent l'opinion publique à un changement radical sur le logement social". Le rapport s'inscrit, selon lui, dans la mouvance des déclarations de Nicolas Sarkozy et de Christine Boutin sur les bailleurs sociaux, la réforme du Livret A, l'accord sur les ventes HLM et la mobilité des locataires... et prépare la banalisation du logement social et de ses acteurs. (MV)

● **L'Union sociale pour l'habitat** (USH), s'est d'ores et déjà opposée à ce mouvement de banalisation (cf. UI du 23.1.08). Pierre Quercy, son délégué général, juge par ailleurs ce texte "plein de contradictions", avec des idées "en général pas très étudiées", témoignant d'un "manque de compétence sur le secteur". (MV)

● **La Fédération des entreprises sociales pour l'habitat** (ESH) a décidé, en réaction au rapport, d'adresser une lettre ouverte au Président de la République pour négocier "un véritable pacte de confiance". (MV)

● **Jean Puech**, sénateur (UMP), président de l'Observatoire de la décentralisation du Sénat, estime "que les propositions issues d'un groupe de travail où ne figure pas un seul élu sont totalement déconnectées de la réalité". Ces propositions témoignent "d'une époque que nous pensions révolue", a-t-il commenté, le 22 janvier, auprès de **Michèle Alliot-Marie** qui acquiesçait...

Dossier réalisé par Valérie Liquet